

BIRDIE

Communication à caractère publicitaire

- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- Période de commercialisation : du 13 février 2017 au 18 avril 2017. Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Birdie » pourra cesser à tout moment sans préavis avant le 18 avril 2017.
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé).
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
- Cadre d'investissement : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- Produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule est Garantie par Natixis (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A⁽²⁾). Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de son Garant Natixis.
- Éligibilité : Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres.
- Code ISIN : FR0013233780

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Notations en vigueur au 18 janvier 2017, date de rédaction de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Titres de créance « Birdie », soit 1 000 euros. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Actuariel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Actuariel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Actuariel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Birdie », vous êtes exposé pour une durée de 1 à 10 années au marché actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50 (www.stoxx.com, code Bloomberg : SX5E Index, dividendes non réinvestis)...

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro Stoxx® 50 si celui-ci enregistre à l'échéance une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial...

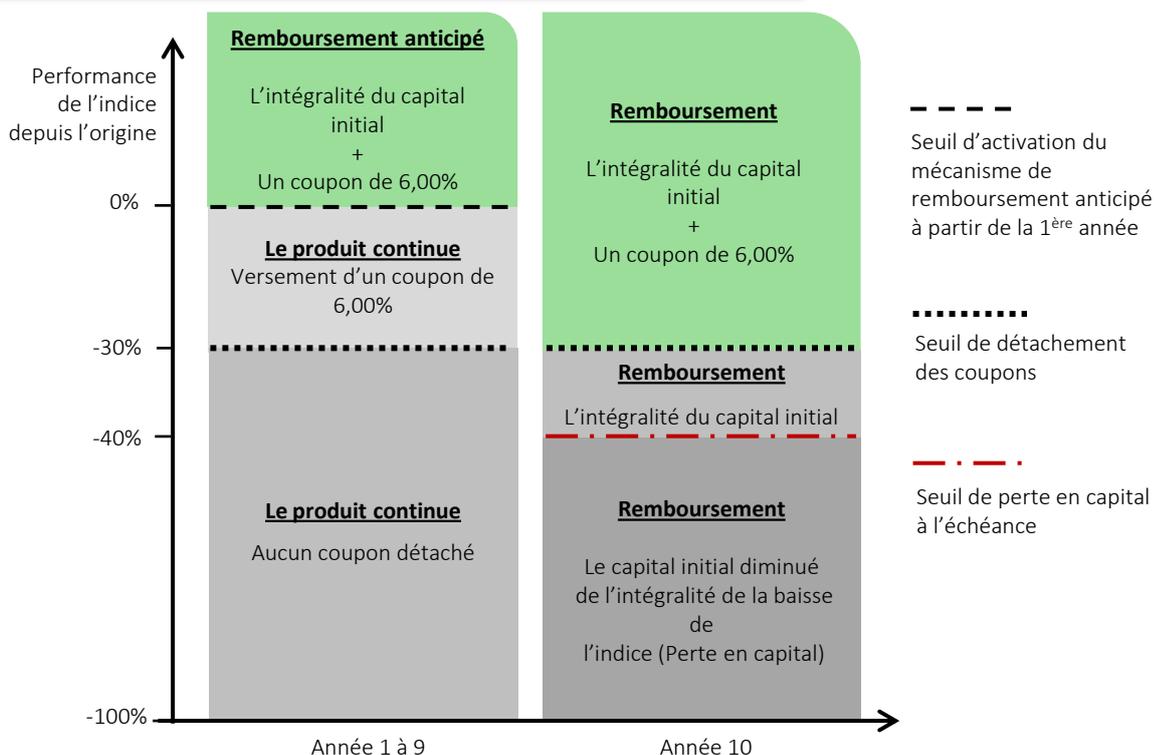
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9 si, à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial...

... avec un objectif de coupon annuel de 6,00% si, aux dates de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice Euro Stoxx® 50 a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Net maximum de 4,90%⁽¹⁾).

Les titres de créance « Birdie » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Birdie » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne Garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et de son Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MECANISME DE REMBOURSEMENT

NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50, le 18 avril 2017

MÉCANISME DE PAIEMENT DE COUPON

À chaque date de constatation annuelle (année 1 à 10)⁽¹⁾, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 avec son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, au titre de cette année :

Un coupon de 6,00%

Cas défavorable : Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, au titre de cette année :

Aucun coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Aux dates de constatation annuelle (années 1 à 9)⁽¹⁾, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 avec son niveau initial :

Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 6,00% (défini ci-dessus)

Le coupon et le remboursement du capital sont versés respectivement à la date de paiement du coupon et à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 10 ans, le 19 avril 2027, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 avec son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 03 mai 2027 :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 6,00% (défini ci-dessus)

Cas médian : Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial mais supérieure ou égal à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 03 mai 2027 :

L'intégralité du capital initial

Cas défavorable : Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 03 mai 2027 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice
(constatée entre le 18 avril 2017 et le 19 avril 2027)
Il subit alors une perte en capital partielle voire totale égale à la baisse de l'indice

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

AVANTAGES

- Chaque année, de l'année 1 à 10, si l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une performance supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit un coupon annuel de 6,00%.
- De l'année 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors, en plus du coupon annuel, l'intégralité du capital initialement investi.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, et si l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une performance supérieure ou égale à -40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi.

INCONVENIENTS

- « Birdie » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse supérieure à 40% par rapport à son niveau initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- Le rendement de « Birdie » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 autour du seuil de -40 % par rapport à son niveau initial.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 années.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 6,00% par an (soit un Taux de Rendement Actuariel Net maximum de 4,90%⁽¹⁾).
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

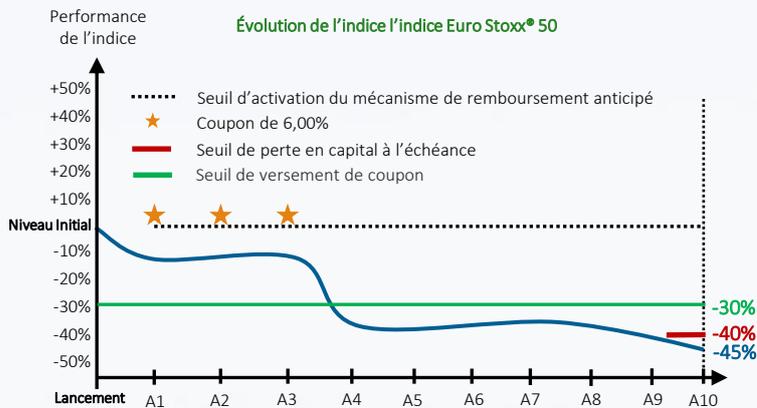
- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro Stoxx® 50. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50, et donc à l'évolution du marché actions de la zone euro.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du produit provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de crédit** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou de défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et de son Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À l'échéance, la performance de l'indice est strictement inférieure à -40% par rapport à son niveau initial



À chaque fin d'année 1 à 3, la performance de l'indice est négative mais supérieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 6,00% chaque année.

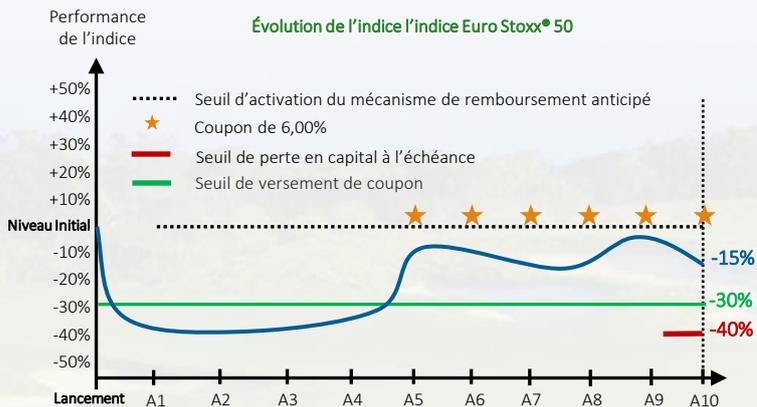
En fin d'année 4 à 9, la performance de l'indice est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le produit continue et ne verse pas de coupon.

À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une performance inférieure à -40% par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de -4,69%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de -6,72%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital.

SCÉNARIO MÉDIAN : À l'échéance, la performance de l'indice est négative mais supérieure à -40% par rapport à son niveau initial



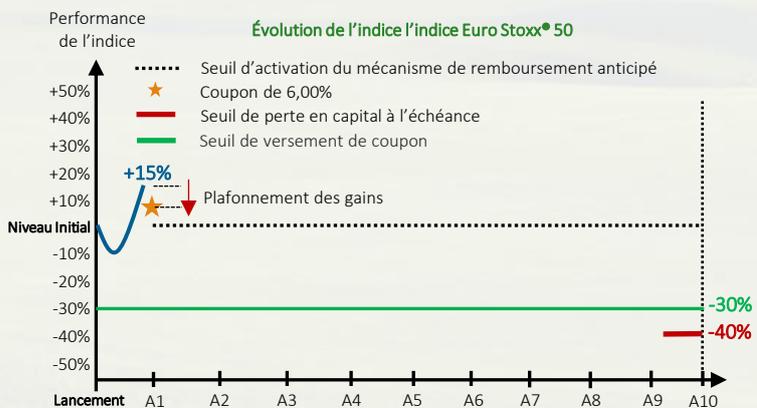
À chaque fin d'année 1 à 4, la performance de l'indice est inférieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le produit continue et ne verse pas de coupon.

En fin d'année 5 à 9, la performance de l'indice est négative mais supérieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 6,00% chaque année.

À l'échéance des 10 ans, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une performance supérieure à -40% par rapport à son niveau initial (-15% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi et un dernier coupon de 6,00%.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de 2,31%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de -2,59%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : Hausse de l'indice et plafonnement du gain



Dès la fin de la première année, l'indice Euro Stoxx® 50 enregistre une performance positive, à +15% dans cet exemple.

Le produit est rappelé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ et un coupon de 6,00% au titre de l'année écoulée.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Net de 4,71%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Net de 13,26%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 6,00% par année écoulée depuis l'origine**.

Le rendement du produit « Birdie » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice autour du seuil de -40% par rapport à son niveau initial.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Actuariel (TRA) hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et au cadre d'investissement, et hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et de son Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ZOOM SUR L'INDICE

L'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis, www.stoxx.com, code Bloomberg : SX5E Index) est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et qui s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Source : www.stoxx.com

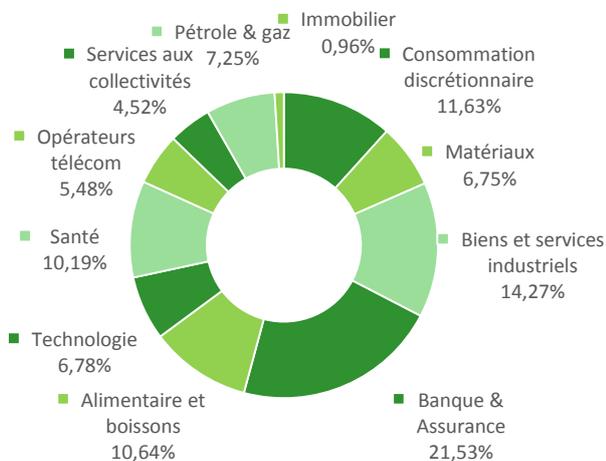
EVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 18 JANVIER 2007 ET LE 18 JANVIER 2017

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



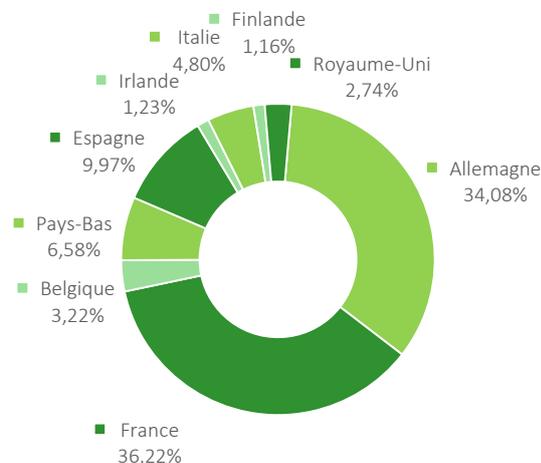
Source : Bloomberg le 18 janvier 2017

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg le 18 janvier 2017

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Forme	Obligation, Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit Garantie par Natixis, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
Emetteur / Garant de la formule	Natixis Structured Issuance SA / Natixis (Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch A) Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 18 janvier 2017, qui ne sauraient ni être une Garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Distributeur	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283P
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx® 50 (code Bloomberg : SX5E Index, Sponsor : STOXX Limited, www.stoxx.com , dividendes non réinvestis)
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 Euros
Montant minimum de souscription	1 Titre de créance
Prix d'émission	99,97% de la valeur nominale
Date d'émission	13/02/2017
Montant d'émission	30 000 000 Euros
Période de commercialisation	Du 13/02/2017 au 18/04/2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Birdie » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 18/04/2017, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
Prix d'achat	Du 13/02/2017 au 18/04/2017, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,97% à 100% selon un taux annualisé de 0,20% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
Date d'échéance	03/05/2027 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date de constatation initiale	18/04/2017
Dates de constatation annuelle	18/04/2018, 18/04/2019, 20/04/2020, 19/04/2021, 19/04/2022, 18/04/2023, 18/04/2024, 22/04/2025, 20/04/2026, 19/04/2027 (finale)
Date de paiement éventuel des coupons	02/05/2018, 02/05/2019, 04/05/2020, 03/05/2021, 03/05/2022, 02/05/2023, 02/05/2024, 06/05/2025, 04/05/2026, 03/05/2027 (finale)
Date de remboursement automatique anticipé	02/05/2018, 02/05/2019, 04/05/2020, 03/05/2021, 03/05/2022, 02/05/2023, 02/05/2024, 06/05/2025, 04/05/2026
Barrière de remboursement automatique anticipé	100% du niveau de clôture de l'indice le 18/04/2017
Barrière de versement de coupon	70% du niveau de clôture de l'indice le 18/04/2017
Barrière de perte en capital à échéance	60% du niveau de clôture de l'indice le 18/04/2017
Commission de souscription/rachat	Néant
Eligibilité	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Commission de distribution	Natixis paiera aux distributeurs une rémunération annuelle moyenne maximum équivalente à 1,00% TTC du montant nominal des Titres de créance effectivement placé (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg
Publication de la valeur liquidative	Bloomberg, Reuters, Fininfo
Offre au public en France	Oui
Marché secondaire	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Double valorisateur	Oui. En plus de celle produite par Natixis, une valorisation du titre de créance sera assurée tous les quinze jours à compter du 18/04/2017 par une société de service indépendante financièrement de Natixis, Pricing Partners.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt.
Code ISIN	FR0013233780

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité d'Equitim qui commercialise le produit « Birdie ».

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de « Birdie » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la

Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « Birdie » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Informations importantes

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 9 février 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement de STOXX LTD

L'Euro Stoxx 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.